

Options ne répondant pas aux critères du "contrat responsable" Options répondant aux critères du "contrat responsable"

			C1	C2	C22	C3	C4	C5	CD	S4+	S6+	
HOSPITALISATION CHIRURGIE + CENTRES SPECIALISES	Médecine	Ticket modérateur : honoraires, actes chirurgicaux, frais de séjour et transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		Participation sur les suppléments d'honoraires chirurgicaux	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*
	Chirurgie	Suppléments prix de journée en régime particulier	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Forfait journalier dans la limite de 18 €	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Maternité	Participation sur chambre particulière pour convenance personnelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Procréation médicalement assistée dans la limite annuelle de	115 €	115 €	115 €	115 €	115 €	115 €	115 €	230 €	115 €	230 €
	Rééducation Repos Convalescence Psychiatrie	Ticket modérateur : honoraires, frais de séjour, transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		Forfait journalier - 18 € en rééducation, repos et convalescence - 13,50 € en psychiatrie	30j/an	30j/an	30j/an	30j/an	30j/an	30j/an	30j/an	30j/an	30j/an	60j/an
		Participation sur chambre particulière pour convenance personnelle sauf dispositions conventionnelles plus favorables (limite : 30j/an ; S6+ : 60j/an) - en rééducation, repos, convalescence - en psychiatrie	26 €/j OUI	26 €/j OUI	26 €/j OUI	26 €/j OUI	26 €/j OUI	26 €/j OUI	26 €/j OUI	26 €/j OUI	26 €/j OUI	30 €/j OUI
		Ticket modérateur : honoraires, frais de séjour, transport	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	100%
	Cures Thermales	Forfait journalier dans la limite de 18 €	-	-	-	-	-	-	-	45j/an	-	45j/an
		Participation annuelle pour cure thermale sans hospitalisation dans la limite des frais réels engagés - participation supplémentaire si adhésion à Eovi La Mif avant 50 ans	77 € -	77 € -	77 € -	77 € -	77 € -	77 € -	77 € -	77 € 77 €	77 € -	154 € -
		Franchise sur les actes techniques supérieurs à 120 € (pris en charge à 100% par la SS ⁽¹⁾)	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*
MALADIE / SOINS COURANTS	Radios Analyses	Radiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		Actes de laboratoires	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Dentaire	Soins	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale	-	-	-	-	-	200%	175%	300%	300%	
		Prothèses remboursées par la Sécurité Sociale	100%	125%	125%	125%	125%	200%	175%	300%	300%	
	Optique**	Verres, montures, lentilles remboursés par la SS ⁽¹⁾ - Ticket modérateur - Forfait annuel monture - Forfait annuel verres	100% 11 € 20 €	100% 11 € 35 €	100% 11 € 35 €	100% 11 € 35 €	100% 40 € 45 €	250% 60 € 120 €	150% 60 € 95 €	300% 60 € 150 €	300% 60 € 190 €	
		A partir de l'option C5, lentilles non remboursées et médicalement prescrites (y compris les lentilles jetables) - forfait annuel (ne s'ajoute pas au forfait verres et monture)**	-	-	-	-	-	180 €	155 €	210 €	250 €	
		Traitement de la myopie par laser non remboursé par la Sécurité Sociale (forfait annuel)	-	-	-	-	77 €	155 €	155 €	200 €	200 €	
		Appareillage	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	200%	
	Orthopédie	Semelles orthopédiques	100%	100%	100%	100%	130%	130%	130%	130%	200%	
		Ticket modérateur	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	200%	200%	
	Acoustique	Forfait annuel par appareil - Participation supplémentaire si adhésion à Eovi La Mif avant 50 ans	80 € -	80 € -	80 € -	80 € -	150 € -	150 € -	150 € 80 €	200 € -	200 € -	
		Consultations - Visites	-	90%	100%	100%	100%	125%	100%	100%	200%	
	Maladie	Soins auxiliaires médicaux	-	90%	90%	95%	100%	100%	100%	100%	100%	
		Pharmacie avec tiers-payant possible : - vignettes blanches (65%) - vignettes bleues (30%) - vignettes orange (15%)	- - -	- - -	95% - -	100% 65% -	100% 100% 100%	100% 100% 100%	100% 100% 100%	100% 100% 100%	100% 100% 100%	
		Frais de transport et de déplacement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		Franchise sur les actes techniques supérieurs à 120 € (pris en charge à 100% par la SS ⁽¹⁾)	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	

		C1	C2	C22	C3	C4	C5	CD	S4+	S6+
ALLOCATIONS INDEMNITES DIVERSES	Mariage	46 €	46 €	46 €	46 €	77 €	77 €	77 €	77 €	77 €
	Naissance ou adoption, si inscription de l'enfant	77 €	77 €	77 €	77 €	155 €	155 €	155 €	155 €	230 €
	Participation aux frais d'obsèques si adhésion à Eovi La Mif avant 50 ans (ou + de 10 ans d'ancienneté)	610 €	610 €	610 €	610 €	610 €	610 €	610 €	-	-
	Participation supplémentaire si adhésion à Eovi La Mif avant 50 ans	-	-	-	-	-	-	610 €	-	-
	Prothèse mammaire remboursée par la Sécurité Sociale	-	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an
	Prothèse capillaire remboursée par la Sécurité Sociale	-	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an	77€/an
	Amniocentèse non remboursée par la SS ⁽¹⁾ (forfait annuel)	-	-	-	-	77 €	155 €	155 €	77 €	155 €
	Densitométrie osseuse (forfait annuel)	-	-	-	-	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
	Honoraires d'Ostéopathes, de Chiropracteurs, d'Acupuncteurs (forfait annuel)	-	-	-	-	-	-	75 €	-	75 €
	Pilule contraceptive non remboursée par la SS ⁽¹⁾ (forfait annuel)	-	-	-	-	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
	Vaccins non remboursés par la SS ⁽¹⁾ (forfait annuel)	-	-	-	-	-	20 €	20 €	20 €	20 €
Traitement anti-tabac (forfait annuel)	-	-	-	-	-	50 €	50 €	50 €	50 €	
ASSISTANCE	Paiement cotisation d'accès à MV2 (Association d'aide à la personne)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Frais de garde de nuit pendant 10 nuits après intervention chirurgicale avec plafond de	20€/nuit	20€/nuit	20€/nuit	20€/nuit	20€/nuit	20€/nuit	40€/nuit	20€/nuit	40€/nuit
	Frais d'accompagnant en cas d'hospitalisation d'un enfant de moins de 12 ans	20€/jour	20€/jour	20€/jour	20€/jour	20€/jour	20€/jour	40€/jour	20€/jour	40€/jour
	Frais de travailleuse familiale suite à une interv. chirurg. si prestations effectuées par un organisme habilité (plafond 200h dans les 12 mois suivant l'intervention)	-	-	-	-	-	-	2 €/h	-	5 €/h
	Hospitalisation chirurgicale > à 3 jours (versement 21 jours max.) par intervention et par séjour	4,60 €	4,60 €	4,60 €	8 €	8 €	9 €	9 €	8 €	10 €
	Hospitalisation accident : 21 jours maximum pour un même accident	-	-	-	16 €	23 €	31 €	31 €	23 €	50 €
	Indemnité en cas de décès accidentel	160 €	160 €	160 €	400 €	500 €	800 €	800 €	800 €	1 000 €
	Eovi mutuelles assistance (assistance à domicile)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Priorité Santé Mutualiste	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

* sous réserve de modifications éventuelles sur le plan réglementaire ou conventionnel

** Forfait optique : un seul forfait par an et par appareillage (verres et montures) ou lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale et médicalement prescrites

(1) Sécurité Sociale

Examinez bien les garanties proposées. Après paiement de la cotisation, il n'est plus possible de modifier votre choix.

Les remboursements des soins maladie sont déterminés sur la base du tarif conventionnel ou du tarif de responsabilité du Régime de base, en vigueur au 1^{er} novembre 2011 et limités aux frais réels.

Les pourcentages indiqués ci-dessus incluent les remboursements du Régime de base et de la Mutuelle.

Aucun remboursement n'est accordé hors parcours de soins pour des suppléments d'honoraires et dans le cas où le régime de base réduit sa part de remboursement.



Il y a forcément une agence
Eovi mutuelle près de chez vous !

CLERMONT-FERRAND
14 avenue Julien

AMBERT
30 rue de la Filèterie

PONT DU CHATEAU
10 place de la Liberté

MONTLUCON
74 boulevard de Courtaix

CLERMONT-FERRAND
Centre C^{ial} Croix Neyrat

COURNON
8 av du Maréchal Foch

THIERS
4 rue François Truffaut
ZAC de la Varenne

VICHY
10 rue de Paris

CLERMONT-FERRAND
8 rue des Liondards

ISSOIRE
Centre Commercial
Rue Jean Bigot

MENETROL
Centre Commercial
Riom sud

CLERMONT-FERRAND
76 rue Paul Collomp

▶ N°Cristal 0 969 32 40 40

APPEL NON SURTAXE

eovi.fr